

Le 21 avril 2021, à partir de 13h45, une réunion du Comité de Liaison du Gers et des Hautes Pyrénées s'est tenue en visio conférence.

**Étaient présents :**

- CFE-CGC : M. Patrice KAMINSKI
- PRCP / MNCP : Mme Sylviane REGNIER,
- Union Départementale des Syndicats CGT 65/Privés d'emploi : M. Jean-François COURTILLE, Mme Arman COURTILLE, M. Jean-Pierre AUGÉ, M. Ahmad ASGARI,
- CGT 65 : Mme Chantal ARTIGUE,
- Pôle emploi : Mme Catherine GUILBAUDEAU Directrice Territoriale, M. TRAVAIL Chargé de Mission,
  
- *Excusés :*
- AC ! 32 : M. Jean-Pierre DUFAUD,
- CFTC : M. Francis CARASSUS,
- CFDT 32 : M. Zeckrid BOUGHAITA,
- CGT 32 : Mme Sylvie LOUGE ABENTIN,
- CGT-FO : M. Joseph BELLANCA.
  
- *Absents :*

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

- Marché du travail (offre et demande),
- Transformation de l'assurance chômage,
- Les séniors,
- Le nouveau suivi,
- Digital : PIX et SPHERE,
- Bilan Comité de liaison 2019,
- Questions diverses

**Le marché du travail – Commentaires parallèles des données statistiques :**

Présentation d'un document sur l'offre et la demande d'emploi sur les départements du Gers et des Hautes Pyrénées. (Actualisation consultable sur <http://www.observatoire-emploi-occitanie.fr>)

Nous ne disposons pas encore des données chiffrées à fin mars. Elles seront à votre disposition dans quelques jours dans l'Observatoire régional de l'emploi.

Zoom sur les saisonniers :

Beaucoup d'entre eux ont profité de la crise sanitaire pour se former, se reconvertir ou changer de région.

La ville de Lourdes cherche à diversifier ses activités. (Accueil séminaire branches professionnelles, tourisme, activités de plein air...)

Pour l'instant, il y a peu ou pas d'embauche car les employeurs manquent de visibilité.

Zoom sur les jeunes :

Ils représentent un peu plus de 12% des demandeurs d'emploi.

L'accompagnement mis en place accélère leur retour à l'emploi. Il est deux fois plus élevé que pour les autres publics.

Zoom sur la création d'entreprise :

C'est la région Occitanie qui porte la création d'entreprise à travers Ad'Occ.

Pour sa part, Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi par le biais de la prestation Activ'Créa, oriente la personne vers le ou les acteurs de la création d'entreprise en fonction des besoins exprimés. Nous accompagnons financièrement les créateurs d'entreprise, soit par le maintien partiel des allocations, soit par le versement d'un capital.

Nous vous invitons à contacter Ad'Occ ou l'URSSAF pour avoir des chiffres sur la création d'emploi.

**Transformation de l'assurance chômage :**

Les règles applicables au 1<sup>er</sup> avril 2020 ont été décalées et ajustées. Elles doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, avec la possibilité d'évoluer si le marché du travail s'améliore\*.

*\*Il faudra une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A de 130 000 sur 6 mois et 2.7 millions d'embauches de plus d'un mois sur quatre mois.*

L'ouverture de droits : il faut avoir travaillé 4 mois (88 jours ou 610 heures) sur une période de 24 mois (36 mois pour les 53 ans et plus) pour se voir ouvrir des droits.

Le calcul de la durée du droit : il correspond au nombre de jours, du premier jour en contrat de travail dans la période d'affiliation (24 ou 36 mois) au dernier jour du dernier contrat, y compris les périodes entre les contrats. Mise en place d'un plafond de prise en compte des périodes non retenues dans l'affiliation.

Le calcul du salaire de référence : il correspond à la moyenne des salaires et primes perçus sur toute la période qui a servi au calcul de la durée d'indemnisation avec, sauf exceptions, les périodes en et hors emploi.

La dégressivité : elle interviendra au bout de 8 mois d'indemnisation (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021) pour les revenus supérieurs à 4 518 € bruts / mois.

Le bonus-malus : après un an d'étude de leur comportement, les entreprises de 7 secteurs grands consommateurs de contrats courts aboutissant à des inscriptions à Pôle emploi, se verront appliquer un bonus malus.

Le rechargement : il faut avoir travaillé 4 mois (88 jours ou 610 heures) sur une période de 24 mois (36 mois pour les 53 ans et plus) pour en bénéficier.

A ce jour, nous n'avons pas d'informations sur les futurs droits des intermittents du spectacle.

Nous mettons à leur disposition un simulateur de droits. Voici le lien pour y accéder :

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/metier/m-de-entreprises/generic.jspz?type=inarticle&id=5337162>

### **Les séniors :**

Présentation d'un focus de la DEFM des séniors sur les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées avec un zoom sur le bassin Lourdaise.

Notre territoire compte plus de 30% de séniors contre 12% de jeunes. Les politiques publiques actuelles sont essentiellement orientées vers la jeunesse.

Mme GUILBAUDEAU utilise ses marges de manœuvre budgétaires pour mettre en place des politiques locales. Exemple à Condom avec la prestation « Coaching séniors ». Un coach encadre un groupe de 15 personnes pour faire émerger leurs qualités, leurs redonner confiance, retravailler leurs atouts. Par ailleurs, nous mobilisons les aides de Pôle emploi telles que l'AFPR pour favoriser l'embauche des séniors. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organismes de formation pour favoriser le développement de compétences.

### **Le nouveau suivi :**

Il s'adresse aux personnes qui ont défini leur projet professionnel et qui se sentent à l'aise pour mener leurs démarches de recherche d'emploi ou de création/reprise d'entreprise.

Le demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi adapté à sa situation et personnalisé avec des conseils en ligne, des services et des outils accessibles à distance (des services numériques, des ateliers collectifs à distance ou en agence et une plateforme collaborative **Sphère emploi**).

Le conseiller invite le demandeur d'emploi à réaliser périodiquement un bilan en ligne afin de faire un point approfondi sur ses démarches et envisager la suite de son parcours de retour à l'emploi.

### **Digital : PIX et Sphère :**

Présentation de notre Sphère territoriale. Elle est animée par 11 conseillers. Chaque jour, nous abordons une thématique différente. Le lundi les services de Pôle emploi, le mardi la création d'entreprise, le mercredi la formation et l'orientation, le jeudi l'actualité, le vendredi le marché du travail.

Afin d'éviter les abus, nous disposons de modérateurs au niveau régional et territorial.

Cette plateforme permet de l'échange entre demandeurs d'emploi ou entre conseillers et demandeurs d'emploi.

PIX est un logiciel qui permet de mesurer et de développer ses compétences numériques. En fonction du résultat du test, nous avons une offre de service adaptée qui permet à la personne de monter en compétences sur l'utilisation des outils numériques.

### **Bilan Comité de liaison 2019 :**

Nous n'avons pas le temps d'aborder ce point. Nous vous proposons de vous transmettre le bilan avec le compte-rendu et d'inscrire ce point à l'ordre du jour de notre prochaine réunion. Si vous avez des questions sur le sujet, nous restons à votre disposition.

**Questions diverses :**

Elles ont été abordées dans les points développés précédemment.

La date arrêtée en commun pour le prochain Comité de liaison est le 30 juin 2021, à 14h00.

- *Marché du travail,*
- *Bilan Comité de liaison 2019,*
- *Digital : le nouveau suivi et l'animation des communautés sphère emploi,*
- *Questions diverses.*

*L'ordre du jour reste ouvert aux propositions des participants adressées avant le 16 juin 2021, délai de rigueur.*